

**DELIBERATION N° CR 27-05
DU 24 JUIN 2005**

**Base de Plein Air et de Loisirs de la Corniche des Forts
Habilitation du Président à signer les actes relatifs
aux acquisitions foncières**

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** Le Code de l'Urbanisme ;
- VU** La loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier ;
- VU** Le décret n° 86-455 du 14 mars 1986 fixant les modalités de consultation du service des domaines ;
- VU** La délibération n° CR 85.01 du 22 janvier 1985 relative à la politique régionale sportive, de détente et de loisirs ;
- VU** La délibération n° CR 28.96 du 29 novembre 1996 concernant la maîtrise foncière des bases de plein air et de loisirs par la Région Ile de France ;
- VU** La délibération n° CR 44.00 du 21 septembre 2000, relative à la création d'une nouvelle base de plein air et de loisirs sur le site de la Corniche des Forts en Seine Saint Denis ;
- VU** La délibération n° CR 15.01 du 5 avril 2001, relative à l'engagement des procédures d'acquisitions foncières ;
- VU** La délibération n° CR 56.01 du 22 novembre 2001 relative aux acquisitions foncières sur les BPAL de la Corniche des Forts et de Draveil Port-aux-Cerises ;
- VU** La délibération n° CR 18.03 du 26 juin 2003 concernant l'approbation du périmètre définitif de DUP de la BPAL de la Corniche des Forts, et l'habilitation du Président du Conseil Régional à signer les actes relatifs aux acquisitions foncières ;
- VU** La délibération n° CR 38-04 du 19 novembre 2004, relative à l'incorporation dans le domaine régional des terrains acquis en vue de la création de la BPAL de la Corniche des Forts ;
- VU** L'article 16-4 du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 ;
- VU** Les avis de la Direction Nationale des Interventions Domaniales - Services fiscaux de Seine-Saint-Denis ;
- VU** Le rapport CR 27-05 présenté par monsieur le Président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis de la commission des sports, des loisirs et du tourisme,
- VU** L'avis de la commission des finances, de l'administration générale et du plan

PREFECTURE DE LA REGION ILE DE FRANCE	
001319	27 JUIN 2005
C.R.I.F	

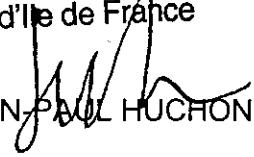
APRES EN AVOIR DELIBERE

Article unique :

Habilite le Président du Conseil Régional d'Ile de France à signer les actes d'acquisitions foncières amiabiles, telles que définies en annexe 1, relatifs à une première tranche et faisant l'objet d'un avis de la Direction des Services Fiscaux en cours de validité.

Vu et transmis à M. le Préfet de Région,
en application de l'article 7 de la loi
du 22 juillet 1982, le **27 JUIN 2005**

Le Président du Conseil Régional
d'Ile de France


JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXES A LA DELIBERATION

ANNEXE 1 : Parcelles faisant l'objet d'un accord amiable,
avis des Domaines en cours de validité

ANNEXE 2 : Parcelles ne faisant pas l'objet d'un accord amiable,
avis des Domaines à réactualiser

ANNEXE N° 1

B.P.A.I. de la CORNICHE DES FORTS

1ère tranche

acquisitions foncières

Commune de PANTIN

n° état parcellaire	section	n°	surface m²	nature	propriétaire	montant € remp. inclus	date avis D.N.I.D.	observations	procédure
1	Z	120	57	pavillon	VARLET	67 000	28/11/2004		
2	Z	119	216	pavillon	RYS	67 000	26/11/2004	maintien dans les lieux Mme VARLET 89 ans en attente mandat représentant	amiable régularisation en cours
7	Z	113	354	terrain	MICHAUD	6 459	29/01/03 et 03/09/04	accord	amiable
8	Z	112	426	terrain	PASQUET	7 722	26/11/2004	accord	amiable
15	AB	6	2 100	bâtiments	COMMUNE	0	28/02/2005	accord pour cession à titre gratuit	amiable
	AB	18p	34 979	terrain					
16	AB	7	1 040	terrain	OPHLM PANTIN	268 919,70	26/11/2004	délibération conseil d'administration accord	amiable

Commune de ROMAINVILLE

n° état parcellaire	section	n°	surface m²	nature	propriétaire	montant € remp. inclus	date avis D.N.I.D.	observations	procédure
22	Q	122	13 022	terrains	DEPARTEMENT 93		0 28/02/05 et 14/04/05	accord pour cession à titre gratuit	
23	R	15	282						
	R	16	352						
	R	17	4 435						
	R	18	3 350						
	R	19	6 277						
24	R	1	7 820						
	R	2	525						
	R	3	74						
	R	4	8 086						
	R	5	49						
	R	6	58						
	R	7	8 140						
	R	8	1 423						
	R	9	265						
	R	10	196						
	R	11	1 176						
	R	12	110						
25	O	5	26 225						
26	P	135	138						
	P	151	10 303						
	P	173	64						
28	P	110	129	terrain	JOUET	2 596	18/08/2004	accord	amiable
29	P	113	160	terrain	BRASSAC	3 200	24/02/2005	accord	amiable
30	P	114	284	terrains	VANNIEZ	12 632	25/11/2004	accord	amiable
	P	115	264						
	P	131	77						
	P	132	81						

B.P.A.L. de la CORNICHE DES FORTS

1ère tranche

Commune de ROMAINVILLE						
n° état parcellaire	section	n°	surface m ²	nature	propriétaire	montant € remp. inclus
34	P	67 p	121	terrain	S.A. AVENTIS	2 214
35	P	118	254	terrain	BOCQUEZ	4 649
37	P	120	130	terrain	Invest Immo Intern.	1 983
38	O	1	50 871	terrain	S.A.S. PARTIDIS	387 918
40	N	1	1 321	bâtiment	S.A. LAFARGE	67 480
41	O	9	3 134	terrains	COMMUNE	0
	O	10	62			
42	N	11	791			+1.317 m ² à numérotter section O
43	N	61	23			+2.052 m ² à numérotter section N
45	M	63	808			+ 14 m ² à numérotter section K
46	L	2	1 402			+187 m ² à numérotter section P
47	K	1	23 375			+ 1.124 m ² à numérotter section R
	K	46	10 865			
	K	50	37 547			
	K	54	22 058			
	K	55	6 731			
48	L	44	2 147			

Commune de NOISY-le-SEC

n° état parcellaire	section	n°	surface m ²	nature	propriétaire	montant € remp. inclus	date avis D.N.I.D.	observations	procédure
49	O	82	12 171	terrain	S.A.S. PARTIDIS	92 632	28/10/2004	accord	amiable

Anticipation 2ème tranche:

Commune de ROMAINVILLE						
n° état parcellaire	section	n°	surface m ²	nature	propriétaire	montant € remp. inclus
	1	31	219	pavillon	CAUMONT/	221 000
	1	165	639	terrain	VAN DRIESSCHE	
	1	163p	348	chemin		

anticipation de l'acquisition compte-tenu des incidences de l'opération pour le propriétaire

ANNEXE N° 2

B.P.A.I. de la CORNICHE DES FORTS

1ère tranche

acquisitions foncières

Commune de PANTIN						
n° état parcellaire	section	n°	surface m²	nature	propriétaire	montant € remp. inclus
3	Z	117	185	pavillon	CHANTIER	177 000
	Z	118	170			avis D.N.I.D.
4	Z	116	198	pavillon	GAJARDO-ARNAIZ	166 000
						26/11/2004
5	Z	114	403	terrain	GILBART	7 318
6	Z	108	196	terrain	JUNG	7 896
	Z	109p	240			26/11/2004
9	Z	111	452	terrain	DUFESTEL	8 177
10	Z	91	2 377	terrain	DEPARTEMENT 93	0
	Z	93p	15 106	terrain		29/01/2003
13	AB	16	958	terrain		
14	AB	15	8 205	terrain		
17	AB	14	1 774	bâtiments		

Commune des LILAS

n° état parcellaire	section	n°	surface m²	nature	propriétaire	montant € remp. inclus	date avis D.N.I.D.	observations	procédure
18	A	21	1 505	terrain	DEPARTEMENT 93	0	29/01/2003	accord pour cession à titre gratuit	
20	A	4	3 841	terrain				avis D.N.I.D. à actualiser lors de l'acquisition	amicable
19	A	3	4 635	terrain	COMMUNE	0	29/01/2003	accord pour cession à titre gratuit	
21	A	28p	12 979	terrain				avis D.N.I.D. à actualiser lors de l'acquisition	amicable
	A	29p	21 180	terrain					
	A	30p	696	terrain					

Commune de ROMAINVILLE

n° état parcellaire	section	n°	surface m²	nature	propriétaire	montant € remp. inclus	date avis D.N.I.D.	observations	procédure
27	P	108	398	terrains	MELLOUL	21063	25/11/2004	désaccord sur vente et montant	judiciaire
32	P	116	513						
36	P	119	285						
31	P	130	98	terrain	CAILLARD	1 794	25/11/2004	domicile inconnu	judiciaire

B.P.A.L. de la CORNICHE DES FORTS

1ère tranche

Commune de ROMAINVILLE						
acquisitions foncières						
n° état parcellaire	section	n°	surface m²	nature	propriétaire	montant € remp. inclus
33	P	117	490	terrain	VOLANT	8 844
39	O	2	165 139	terrains et bâtiments	SCI des Bas Pay	728 423
44	O	12	14 366			25/11/2004
	1	1	5 887			non réponse aux propositions
	—	4	1 933			demande du propriétaire incompatible avec les évaluations
	—	162	428			fixation judiciaire en cours
	—	168	2 697			

Commune de NOISY-le-SEC						
procédure						
n° état parcellaire	section	n°	surface m²	nature	propriétaire	montant € remp. inclus
50	O	65	136	terrain	MICHELOT	979